



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E74264

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2024

ÉDITÉ LE 10/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/2005
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 12/01/2017
12 000

Raison sociale : MENDIBOURE FRERES

14 RUE PALASSOU
64000 PAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC pau

Téléphone : 06 09 86 26 45
Portable : 06 09 86 26 45

Fax : 0

Siret : 480 731 025 00049

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : RSI

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78084351

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78084351

Site Internet :

E-mail : mendibourefreres@orange.fr

Responsabilité légale :
MENDIBOURE JULIEN CO-GÉRANT / MENDIBOURE GEOFFREY CO-GÉRANT /
MENDIBOURE BENOIT CO-GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.